



Communiqué de presse

19 décembre 2017

Le Groupe Gambetta développe sa gamme de services clients assurance-revente, livraison, emménagement et suivi

Pour le Groupe Gambetta, les clients sont plus que des clients puisqu'ils deviennent des coopérateurs en s'associant au capital de la société. Dans cet objectif, le Groupe Gambetta a créé 3 packs clients, qui seront mis en place à partir du 1^{er} janvier prochain, afin de les aider à s'installer dans leur nouveau logement en toute sérénité. Proposés au cas par cas, en fonction des programmes, ces packs concernent : l'assurance-revente, l'emménagement et le suivi.

La sécurité face aux accidents de la vie

Acheter un bien immobilier est un engagement sur le long terme. Mais les acquéreurs ne sont pas à l'abri des accidents de la vie qui peuvent remettre en cause une acquisition ou nécessiter la vente rapide du logement. C'est pourquoi le Groupe Gambetta proposera à titre gracieux une garantie revente sur deux têtes. Mise en place pour 9 ans (5 ans dans le cas d'un achat en résidence principale), elle couvre le décès accidentel, l'invalidité absolue définitive suite à un accident, le divorce et la rupture de PACS, la perte d'emploi, la liquidation judiciaire pour les travailleurs non-salariés, la mutation professionnelle et les naissances multiples (dans le cas de l'acquisition de la résidence principale). Elle prendra en charge la différence entre le prix de revente et le prix de revient à concurrence de 20% du prix de revient, dans la limite de 30 000 €.

Emménager en toute sérénité

Pour emménager en toute sérénité, le Groupe Gambetta proposera un accompagnement avec, par exemple, la négociation d'offre de services auprès de déménageurs, cuisinistes ou magasins d'ameublement.

Un nouveau logement peut également vouloir dire nouvelle ville ou nouveau quartier. Le Groupe Gambetta souhaite mettre en relation les acquéreurs avec les services de la ville avant leur emménagement afin de faciliter leur arrivée sur la commune pour mieux les intégrer au tissu local. Pour ce faire, le Groupe Gambetta organisera des rencontres avec les communes afin de leur présenter les services publics et les associations de la ville.

Emménager, et après...

Après les premiers pas des nouveaux acquéreurs dans leur logement, le Groupe Gambetta va poursuivre son accompagnement et mettre en place une visite un mois après la livraison avec pour objectif de s'assurer que tout se déroule bien, et le cas échéant, corriger ce qui doit l'être. Cette rencontre sera également l'occasion d'avoir un retour personnel et direct des clients sur l'usage du logement, sur ce qu'il est nécessaire d'améliorer, tant dans la conception que dans l'équipement du logement.

Groupe Gambetta, en bref...

Pionnier du logement coopératif, le Groupe Gambetta dirigé par Norbert Fanchon, Président du Directoire, est un promoteur spécialiste de l'accession à la propriété. Créé à Cholet (49) en 1923, le Groupe est présent dans l'Ouest, le Centre, en PACA, en Occitanie et Ile-de-France, des territoires où il a construit plus de 30 000 logements depuis sa création. Il prépare aujourd'hui de nouvelles implantations afin d'atteindre une dimension nationale et de poursuivre son développement. Le Groupe produit 1 200 logements par an, également répartis entre secteur social et privé.

Le Groupe Gambetta est membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers et de l'Union Sociale pour l'Habitat.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>